

DELIBERATION N° 186-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 septembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

Présents :

SAVIGNON Joseph	FERREIRA Michel	JOUBERT Thierry	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
BLANC André	BARI Nadine	SAURAT Coraline	PAULIN Jean-Paul
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	PONCET Denis
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
PREVOT Fabienne	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	FOGLIA Maxence
GERBI Franck	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	THIBAUD David
ROBERT Philippe	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	
MASLO Raymond	MENDEZ-DIAZ Philippe	BALME Eric	
ROSSI Angélique	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : MULYK Fabien (pouvoir à SERRE Emmanuel), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), GONNORD Franck (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), DURAND Bernard (pouvoir à LAURENS Patrick), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	49
Nombre de pouvoirs :	08
Nombre de délégués votants :	57

OBJET : ADDEAR : CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2026

L'ADDEAR (Association Départementale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural) a pour objectif premier de favoriser l'autonomie des personnes, en privilégiant des pédagogies actives qui permettent aux participants d'explorer et d'interroger leurs projets. L'association développe principalement deux axes d'intervention : l'installation et la transmission, ainsi que l'agriculture paysanne.

Les actions liées à l'installation et à la transmission incluent l'accueil de porteurs de projet, qu'ils soient en collectif ou en individuel, à travers des formations, des visites de fermes ouvertes ou à céder, ainsi que l'accompagnement de personnes en phase de test dans le cadre de dispositifs adaptés.

Depuis 2017, la Communauté de Communes de la Matheysine coanime une stratégie agricole et foncière dans le Sud-Isère, aux côtés de la Communauté de Communes du Trièves et du Département de l'Isère, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Isère et l'ADDEAR.

Depuis plusieurs années, une convention de partenariat lie la CC Matheysine

financer des temps d'animation et des actions concrètes sur le territoire.

Dans cette même dynamique, et considérant le rôle essentiel de l'ADDEAR dans l'accompagnement des agriculteurs locaux, la CCM souhaite désormais établir un nouveau partenariat avec cette association.

La volonté commune de la CCM et de l'ADDEAR 38 de renforcer l'animation en matière de développement agricole et rural sur le territoire de la Matheysine a conduit à l'élaboration de la présente convention de partenariat. Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- Définir les objectifs de travail partagés par les partenaires ;
- Déterminer les moyens affectés à l'animation ;
- Préciser les modalités de mise en œuvre et de suivi du partenariat.

Cette convention est pluriannuelle, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026. Elle permettra l'élaboration d'un plan d'actions adapté aux besoins du territoire, tout en prenant en compte les contraintes humaines et organisationnelles propres à l'association.

Plan d'actions prévisionnelles :

	Nb de jour ADDEAR	Coût jour	Coût total	Part ADDEAR	Part CCM	TOTAL CCM
Installation / Transmission						
2025						
2 ou 3 accompagnements de porteur de projet sur le territoire (émergence) - 1j/PP, délocalisation sur le territoire	2,5	500 €	1 250 €	20 %	80 %	1 000 €
2026						
1 action collective : Installation/transmission sur le territoire (organisation, communication, animation, bilan)	3	500 €	1 500 €	20 %	80 %	1 200 €
TOTAL Convention	5,5 jours ADDEAR					2 200 €

Ce prévisionnel peut être modifié en fonction des disponibilités de l'équipe technique de l'ADDEAR, et sera donc mis à jour lors de la signature définitive de la convention. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des termes de la convention tels-que détaillés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer ladite convention et tous documents s'y afférent, notamment les avenants le cas échéant.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 25 septembre 2025

La Présidente,
Coraline SAURAT